

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° A005/2025

Portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire de la commune de FRESSIES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure, codifié aux articles R.731-1 à 731-8 ;

Considérant que la commune est exposée aux risques de mouvement de terrain, sismique et de rupture de digue (source DDRM)

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise.

ARRÊTE :

ARTICLE 1

Le plan communal de sauvegarde de la Commune de FRESSIES est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

ARTICLE 2

Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Sous-Préfet de CAMBRAI.

ARTICLE 3

Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application. Il fera l'objet d'une révision avant l'échéance de 5 ans à compter de ce jour.

ARTICLE 4

Copie du présent arrêté ainsi que le plan communal de sauvegarde sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de CAMBRAI et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de CAMBRAI.

ARTICLE 5

Le plan communal de sauvegarde est présenté au conseil municipal conformément à l'article R. 731-3 du code de la sécurité intérieure.

ARTICLE 6

Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

ARTICLE 7

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait le 31 janvier 2025
Le Maire,

Marie-Danièle CHEVALIER

Publié sur le site internet de la commune le 5 février 2025